

Exercice Budgétaire : 2020

Fonction : 13 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements
931/13/6518/13000009	8 000 000,00 €		2020 800 000,00 € 2021 7 200 000,00 €

Thème : C08.02 Santé

Objet : Prolongation du dispositif spécifique pour faciliter la mobilisation des étudiants infirmiers et élèves aides-soignants (MIAS)

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 19 novembre 2020, à 09:00, par téléconférence, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, et notamment le livre II de la 6ème partie,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la Démocratie sociale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 relative à l'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la délibération n°20160005 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à son Président,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20181176 du Conseil Régional du 3 juillet 2018 adoptant le règlement sur les indemnités de stages et frais de déplacements pour les étudiants du secteur sanitaire.

Vu la délibération n°2020.01028 du Conseil régional du 10 avril 2020 relative à l'adoption de la mise en place d'une aide exceptionnelle aux étudiants infirmiers et aux élèves aides-soignants et affectant un montant de 16 000 000 euros (opération/opération-nature n° 20193647)

Vu la délibération n°2020.01592 du Conseil régional du 24 septembre 2020 relative à la modification du cadre d'intervention de l'aide Mobilisation des élèves et étudiants Infirmiers et Aides-Soignants (MIAS),

Vu l'avis émis par la commission Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

PREAMBULE :

Lors de la délibération du 10 avril 2020, afin de reconnaître la mobilisation des étudiants infirmiers et élèves aides-soignants pendant la crise sanitaire, sachant qu'ils sont tous impactés par cette crise sur leur lieu de stage, qu'il soit à l'hôpital ou non, la Région a décidé de la valoriser par une indemnisation complémentaire des stagiaires inscrits en IFSI et en IFAS et effectuant un stage entre le 16 mars et le 15 mai.

Pour ce faire la Région a fait appel, avec l'accord du Ministère du Travail, aux fonds du Programme régional d'investissement dans les compétences, qu'elle gère dans le cadre d'une convention avec l'Etat.

Cette aide est versée directement aux stagiaires, par la Région et non via leurs instituts de formation, déjà très mobilisés pour assurer le placement des étudiants en stage et la continuité pédagogique. Les élèves et étudiants font leur demande sur la plateforme Galis d'aides individuelles en ligne, qui est ensuite instruite par la Région.

Par délibération modificative du 24 septembre dernier, a été adopté d'ouvrir le bénéfice de l'aide MIAS à tous les étudiants inscrits en Hauts-de-France qui ont fait un stage en Hauts-de-France mais désormais aussi hors du territoire régional, donc sur l'ensemble du territoire national

A ce jour, 9 200 bénéficiaires avaient ainsi reçu une aide pour un montant total pour l'ensemble de plus de 10,5 M€ (sur un total de 16 M€ prévu pour cette aide).

Pour couvrir cette période de crise, les étudiants infirmiers sont ainsi indemnisés à hauteur de 350 euros net par semaine, déduction faite d'une indemnité comprise entre 28 € et 50 € par semaine octroyée dans le cadre légal des indemnités de stage.

Les élèves aides-soignants perçoivent quant à eux 250 € net par semaine, alors qu'habituellement ils ne bénéficient d'aucune indemnité.

La délibération propose la prolongation du dispositif de l'aide MIAS à tous les étudiants inscrits en Hauts-de-France qui ont fait un stage sur l'ensemble du territoire national entre le 2 novembre 2020 et le 31 décembre 2020.

DECIDE

Par 168 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

Au regard de la crise sanitaire nationale provoquée par la COVID-19 de :

- De prolonger le dispositif de l'aide Mobilisation des élèves et étudiants Infirmiers et Aides-Soignants (MIAS) du 2 novembre 2020 au 31 décembre 2020.

Le montant correspondant à cette prolongation s'élève à 8 000 000 euros

- D'approuver le règlement d'attribution d'aide Mobilisation Covid 19 modifié, figurant en annexe de la présente délibération.
- D'attribuer les aides individuellement, selon les critères d'éligibilité et modalités fixés dans le règlement en annexe.
- D'affecter une AE complémentaire d'un montant de 8 000 000 euros sur le programme 13000009

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (142) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Milouda ALA, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Natacha BOUCHART, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Madame Sophie BRICOUT, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Monsieur Olivier CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Aurore COLSON, Madame Françoise COOLZAET, Madame Sophie COUDEVILLE, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Hortense DE MEREUIL, Madame Marguerite DEPRES-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Madame Brigitte FOURE, Madame Catherine FOURNIER, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Antoine GOLLIOU, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JULIEN-PEUVION, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Valérie LETARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Brigitte MAUROY, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Ludovic PAJOT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Anne PINON, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Sophie ROCHER, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Madame Mylène TROSCZYNSKI, Madame Valérie VANHERSEL-LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (26) : Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Olivier ENGRAND donne pouvoir à Monsieur André FIGOUREUX, Madame Sabine FINEZ donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Frédéric NIHOUS donne pouvoir à Madame Aurore COLSON, Monsieur Jacques PETIT donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Madame Isabelle PIERARD donne pouvoir à Madame Irène PEUCELLE, Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Madame Anne PINON.

Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Madame Brigitte FOURE, Madame Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Jean-François THERET donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE.

Madame Nathalie ACS donne pouvoir à Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Vincent BIRMANN donne pouvoir à Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Mireille CHEVET, Monsieur Pierre DENIAU donne pouvoir à Madame Audrey HAVEZ, Madame Marie DESMAZIERES donne pouvoir à Monsieur Gérard PHILIPPE, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à

Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Christophe MARECAUX donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BRANCHE.

Monsieur Olivier NORMAND donne pouvoir à Monsieur Eric DILLIES, Madame Virginie ROSEZ donne pouvoir à Monsieur Daniel PHILIPPOT, Monsieur Alexis SALMON donne pouvoir à Monsieur Daniel PHILIPPOT.

Madame Chantal LEMAIRE donne pouvoir à Monsieur Olivier DELBE.

N'ont pas participé au vote (0) :

Absents (2) : Madame Florence ITALIANI, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI.

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

ADOpte A L'UNANIMITE